



## Avenant contrat de travail

Par **charly38**, le **29/01/2013** à **09:47**

bonjour,

je viens de recevoir un avenant de mon contrat de travail qui modifie l'article huit de mon contrat original

Article 8 original :

- En contre partie de ses services, Monsieur X percevra un salaire brut mensuel de 3400,00 euro sur la base de 39heures hebdomadaire. En outre, à la cessation du contrat au terme convenu Monsieur X percevra un indemnité de fin de contrat conformément aux dispositions légales.

Avenant de l'article 8 :

A compter du 1er janvier 2013, les parties conviennent de modifier l'article 8 du contrat initialement conclu :

les parties conviennent de la modification de la structure de la rémunération de Mr X et ce, sans que cela ait de conséquence sur sa rémunération brute mensuelle

il en résulte que la rémunération brute mensuelle se décomposera comme suit, à compter du 1er/2013

- 2975.16 euro bruts, pour 151,67 heure
- 424.93 euros pour 17h33,

soit un total brut mensuel de 3400 euro pour 39h hebdomadaire.

voilà si quelqu'un pouvait m'éclairer sur cette avenant parce que je comprend rien.

Merci d'avance

C

Par **Lag0**, le **29/01/2013** à **13:16**

Bonjour,

C'est assez simple.

La durée légale du travail étant de 35 heures par semaine, tout ce qui est au delà sont des heures supplémentaires.

Donc, pour être conforme, votre fiche de paie doit faire apparaitre le salaire pour les heures "normales", donc les 151.67 heures (qui correspondent à 35 heures par semaine) et les heures supplémentaires majorées à 25%, donc les 17.33 heures.

Votre taux horaire étant de 19.62€, les heures normales vous sont payées

$151.67 \times 19.62 = 2975.16\text{€}$  et les heures supplémentaires  $17.33 \times 19.62 \times 1.25 = 424.93\text{€}$

Par **charly38**, le **29/01/2013** à **13:55**

Je vous remercie. Effectivement c'est simple mais je préférerais avoir plusieurs avis avant de signer cette avenant.

C